

## Accompagnement dans la réalisation de dossiers d'autorisation environnementale pour la rénovation de deux centrales hydroélectriques sur la rivière Agout dans le département du Tarn

Adrien Parais  
2020-2021

Catherine Boisneau / Julia Marion

Les dossiers d'autorisation environnementale sont à produire lorsqu'un projet présente le risque de porter atteinte à l'environnement. En fonction du projet concerné, plusieurs pièces sont à produire. Dans le cas d'une centrale hydroélectrique, il s'agit des pièces du volet « [Commun](#) », du volet « [Loi sur l'eau et les milieux aquatiques](#) » et du volet « [Dossier énergie](#) ». Dans le cadre de ce stage, la pièce centrale est l'étude d'impact.



Photographie du seuil de la centrale hydroélectrique de Saint-Paul-Cap-de-Joux

### Etat initial

La première étape est d'établir l'[état initial](#) au niveau de l'emprise du projet en [caractérisant l'environnement](#) et notamment le [milieu physique, humain et naturel](#).

### Analyses des impacts

La seconde étape est d'analyser les [impacts du projet sur l'environnement](#) lors de la phase des travaux et du fonctionnement permanent, à la fois sur [le milieu physique, humain et naturel](#) mais également sur les [sites Natura 2000](#) lorsqu'ils sont concernés. Dans le cas de la centrale hydroélectrique de Saint-Paul-Cap-de-Joux, les impacts sont [nuls à faibles sur le milieu physique et humain](#) tandis qu'ils sont [faibles sur le milieu naturel](#).

| Environnement   | Paramètres                                      | Impacts lors des travaux | Impacts permanents |
|-----------------|-------------------------------------------------|--------------------------|--------------------|
| Milieu Physique | Climat                                          | Nul                      | Positif            |
|                 | Topographie                                     | Faible                   | Faible             |
|                 | Géologie / Hydrogéologie                        | Faible                   | Nul                |
|                 | Hydraulique                                     | Faible                   | Faible             |
|                 | Qualité de l'eau                                | Faible                   | Faible             |
|                 | Continuité piscicole                            | Faible                   | Nul                |
|                 | Hydrologie                                      | Nul                      | Faible             |
| Milieu Humain   | Population / Ambiance sonore / Qualité de l'air | Faible                   | Faible             |
|                 | Sites protégées et remarquables                 | Faible                   | Nul                |
| Milieu Naturel  | Paysage / Utilisation des sols                  | Faible                   | Faible             |
|                 | Flore et habitats                               | Faible                   | Faible             |
|                 | Faune terrestre                                 | Faible                   | Faible             |
|                 | Faune piscicole                                 | Faible                   | Faible             |

Impacts du projet de rénovation de la centrale hydroélectrique de Saint-Paul-Cap-de-Joux sur l'environnement lors des travaux et à terme



### Complémentarité avec les documents d'orientation et d'urbanisme

Il s'agit dans un troisième temps de définir la [complémentarité du projet avec ces documents](#). Dans le cas de la centrale hydroélectrique de Saint-Paul-Cap-de-Joux, le projet est [conforme](#) avec les documents ciblés qui sont [le SRCE, le SDAGE, le SAGE, le PGRI, le PPRi et le PLU](#).



### Mesures pour Eviter – Réduire - Compenser

La dernière étape est, à la vue des étapes précédentes, de définir et d'instaurer des [mesures pour éviter, réduire et compenser](#) les divers impacts d'un projet, ici la rénovation d'une centrale hydroélectrique, sur l'ensemble de l'environnement.